L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 8 AOUT 1856.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.,
EDITEURS-PROPRIETAIRES :
G. F. WEISSE. H. DUPOUR.
E. DUVERGER. S. HARRY.

Bureau de Chartres No. 63, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 8 AOUT.

ABONNES A LA SEMAINE.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements à la semaine, à raison de 25 cents pour les six numéros. Il se trouve dans tous les bureaux des journaux qui désirent s'abonner pour un temps court, mais comme en leur ouvrant un compte particulier pour une aussi courte durée ils encourent des embarrassements sans profit la plupart du temps, nous avons résolu de tout concilier en autorisant nos porteurs à nous recevoir. C'est donc à ces derniers que les personnes qui désirent payer la modique somme de 25 cents devront s'adresser pour s'abonner hebdomadairement.

Question Italienne.

La question italienne est une des plus graves qui s'agitent en ce moment en Europe. La Sicile aspire évidemment à reconquérir son unité et à prendre parmi les nations, dont l'ont fait déchoir de funestes dissensions. Ruinée par les discordes civiles, minée par les factions, elle a perdu à la puissance et son prestige. C'est ainsi que depuis longtemps préside à ses destinées et bien sait avec quel radieux regards elle fait percer le joug sur ces malheureuses populations qui attendent impatiemment le jour de la délivrance.

Il n'est le seul Etat qui soit vraiment à craindre de sa propre vie; mais la maison de Hapsbourg le menace et il est à couvrir sa frontière de troupes pour protéger contre les embûches de son voisin. Cet entretien dispendieux d'une armée hors de proportion avec l'étendue et les ressources du royaume serde est une cause de ruine pour ses finances.

Il est pas libre une division française en garnison. Il s'agit seulement, dit-on, de protéger le pape, mais l'existence de Sa Sainteté n'est distinct du chef spirituel de l'Eglise et le monarque temporel. Le premier est inattaquable; au second, si pour régner il a besoin de ces baionnettes étrangères, il est plus un gouvernement ne saurait être.

Pie IX est malheureusement placé dans une fort embarrassante; si, confiant dans l'amour de son peuple, il renvoie des Etats pontificaux les troupes étrangères dont il croit exagérer les patriotes italiens, il pourrait le perdre le pouvoir temporel; si, autre part, il continue à s'entourer de soldats français ou autrichiens, ses sujets le nécessairement désirer un changement de place dans une condition politique humiliante.

La situation est celle-ci, et la presse anglaise parfaitement posée: si le pape est hors d'exercer le pouvoir temporel sans les puissances étrangères, ne devrait-il pas renoncer spontanément? Certes, il paraît que de l'attrait attaché à la possession de l'autorité suprême, Pie IX, qui semble s'en savoir est prêtre, qui préfère à celle silence aux grandeurs éphémères et au fracas du monde, déposerait bientôt la tiare et se retirerait dans un cloître. Mais les papes ne se considèrent pas comme des évêques; ils sont simplement dépositaires de l'autorité et ils sont tenus de la conserver intacte pour qu'elle passe après eux aux successeurs que leur donne le Sacré Collége. Il a point ordonné à Pierre de fonder un royaume terrestre. C'est par les événements qui amené l'établissement du pouvoir temporel des papes, et l'Eglise a bien à cette idée que le titre de souverain est presque indispensable au chef de l'autorité spirituelle de son clergé. Cette croyance est profondément enracinée dans l'esprit des catholiques, et il sera bien difficile de rompre avec ces traditions séculaires.

Le gouvernement volontaire est donc inadmissible. Les papes redeviendraient à la force, mais ils ne gouvernent jamais de leur plein gré du moment où ils ne le règnent. C'est pour eux, non pas une affaire de conscience, mais une affaire de conscience à cette heure la tendance des esprits, que le point serait de voir les gouvernements étrangers ne pas intervenir. La majorité de la population des Etats pontificaux est hostile à l'autorité non spirituelle par elle-même, mais parce qu'elle l'accuse maintenant de ne pas employer comme elle l'entendrait à Rome un gouvernement comme ce que voudrait l'Angleterre ou le sourd à la France.

Même du roi de Naples est encore l'objet d'une réprobation générale en Europe, et l'opinion publique a depuis longtemps flétri le brigand couronné au pilori de l'humanité que les gouvernements ont récemment de concert sa déchéance.

Le mouvement d'une partie de l'Italie vers l'Autriche, la présence de troupes françaises à Rome, la tyrannie du roi de Naples sont la triple scandale dont la pensée est regrettable spectacle à l'Angleterre, et c'est le triple motif qui fait désirer aux cabinets d'Etat doués de quelque sagacité politique des nationalités italiennes. Ce serait le seul moyen de faire avorter la révolution dévorante immanente au sein de ces peuples et d'éclate, embrasera l'Europe.

Les libéraux marche à la tête de ce mouvement en réforme politique de Pie IX. Quant à l'attitude actuelle du gouvernement britannique, elle ressort du discours important qu'ont prononcés hier au Parlement lord Clarendon et Palmerston. Voici d'abord comment le premier retarde d'Etat des affaires étrangères à la Chambre des Lords:

"Les pouvoirs améliorer l'Italie par des réformes qu'on devrait venir à une entente avec le Saint-Siége, et que le gouvernement doit partir-même à cause des abus qui ne sauraient être par une pression extérieure. Les gouvernements italiens ne peuvent être sûrs de leur existence si ne sont efforcé de réunir le plus possible j'ai pu sur l'état actuel de l'Italie, et je déclare, de concert avec le chef, que la révolution mène, certainement triomphante, ne pourrait subsister et une prospérité durable. Le seul désir que les populations italiennes sachent profiter d'une expérience récente, et renoncent à des moyens qui seraient de rendre leur condition pire."

Voilà ce fait par le gouvernement anglais pour provoquer ou pour empêcher? Je sens que ce serait impossible et cruel d'employer des espèces qui ne pourraient être réalisées, ou à l'espérance que nous ne sommes pas nous-mêmes à réaliser. Si nous avons des espérances d'une partie de l'Italie, l'abstenons à attendre de nous aucun service engagés, je crois à ne rendre ces services. Et je suis prêt à déclarer qu'il y a des circonstances dans les affaires des Etats devrait non seulement un droit, un devoir, je crois, pour règle générale, de l'intervention doit être une désastreuse.

Les cabinets ont senti, c'était avec le désir de la révolution et de procurer une évacuation des troupes étrangères sur ce sujet a été porté devant le Parlement, et cela, je pense, peut être comme une preuve que le gouvernement de la France désirait retirer de ses troupes françaises. Je ne puis qu'exprimer avec satisfaction que le sujet ait été devant le congrès, nonobstant d'assemblées. J'ai été fâché d'entendre sortir de mon noble ami une expression que la question eut été portée au congrès, si les gouvernements de et d'Angleterre ne devaient pas des mesures de vigueur. On a dit nous n'avons pas le droit de porter le devant congrès: qu'en le faisant, nous violerait l'indépendance d'Etats non représentés dans cette assemblée. Mais nous n'avons aucunement autorisés à agiter la question d'Italie. Lorsque toutes les grandes puissances de l'Europe étaient occupées au règlement de la pacification, lorsque deux alliés s'engageaient solennellement à garantir le territoire de la Russie, lorsque la Turquie et les principautés allaient entrer dans l'occupation étrangère, il me paraît possible, je le déclare, de ne pas porter nos regards vers l'Italie qui, depuis quatre ans était occupée par des troupes étrangères.

Mais, dit mon noble ami l'a fait observer, qu'il y a trois mois que cette discussion a eu lieu dans le congrès, et il est encore à savoir qu'on n'a pas vu jusqu'ici les résultats que mon noble ami ne doit pas en imputer rien à été fait. On a fait tout ce qu'il était entreprix dans le temps écoulé. Qu'était-il possible pourvoir dire que le résultat de communications avec le roi de Naples n'a pas satisfaisant. Je ne le puis, car il y a diplomatique deux gouvernements se sont plus en désaccord que le gouvernement de Sa Majesté et le gouvernement du Naples. Nous lui avons adressé nos observations dans un esprit très amical, nous avons établi les raisons de croire que les choses existant à Naples était dangereux pour la stabilité du trône et aussi pour la tranquillité de l'Europe. Nous avons parlé franchement sur les dangers qui menaçaient, et sur la nécessité d'une meilleure administration de la justice. Nous avons accusé récemment, pour ne pas dire plus, d'une politique fondée sur une sévère persécution, et par dernier lieu, nous avons montré combien il était essentiel que le sujets du roi fût rassuré auprès du gouvernement des garanties de sécurité pour leurs personnes et leurs propriétés.

Voilà ce, récemment, nous avons remplis à ces observations: mais je n'avais pu ce conférer encore avec le gouvernement français. Jusqu'à ce que nous soyons arrêté avec le gouvernement français, je ne puis déposer cette note sur le bureau de Vos Seigneuries, et je me bornerai à dire que la réponse du gouvernement napolitain était impossible qu'elle fut moins désagréable.

Mais, Mylords, les questions de réforme des Etats pontificaux et l'évacuation de ces Etats par les troupes étrangères ont aussi préoccupé les puissances intéressées, et malgré l'intérêt qu'il de mon noble ami, je doit dire que, dans mon pensée, le gouvernement autrichien et le nôtre doivent rappeler ses troupes. Le gouvernement français la semblable à son tour, et ce désir de l'intervention romain. Quant à moi, je crois qu'il s'écoule un long temps avant que cette évacuation ait lieu, et que des mesures soient prises pour en prévenir les conséquences fâcheuses. Ces précautions prises, je ne vois pas pourquoi les Etats pontificaux ne pourraient pas se passer de l'occupation comme la Toscane.

Maintenant on n'a jamais essayé la confiance qu'on pouvait avoir dans le peuple italien, sur les excellentes réformes du pape actuel ont été emportées par le torrent révolutionnaire de 1848. Il me paraît que si l'on pouvait aujourd'hui mettre en pratique la proclamation du pape, datée de 1849, à son retour à Rome, on pourrait obvier dans l'administration de la justice à tous les abus signalés par lord Lyndhurst.

Mais, je le répète, on n'a jamais tenté de donner des preuves de confiance au peuple italien. La politique suivie jusqu'ici a été une politique de crainte, fondée sur la menace permanente d'une révolution. Maintenant, ce n'est pas un état de chose naturel. Il n'est pas naturel que les nations se révoltent contre leurs gouvernements. Une rébellion contre un gouvernement qui assure bien-être, n'a jamais été, chez aucun peuple, un sentiment national; je soutiens donc que les italiens ne sont pas inaccessible à la bienveillance; qu'ils souhaitent tout de voir leurs torts redressés, et qu'il ne serait pas difficile de les gouverner, si leurs gouvernans tentaient de bonne foi d'améliorer leur sort.

Dans la Chambre des Communes, lord Palmerston a dit:

.....L'occupation des Etats romains par des troupes étrangères a naturellement appelé l'attention des membres du congrès de la paix, et aucun de membres n'était plus à même de le faire que le représentant de l'Empereur des Français, dont les troupes prenaient part à cette occupation. Il était très-honorable pour l'Empereur des Français de prendre cette occasion d'exprimer son désir de voir cette occupation cesser, pourvu que l'on obtint l'assentiment de l'Autriche à la cessation de l'état de choses actuel. Mon noble ami dit que ces discussions n'ont pas conduit à un résultat satisfaisant. Le représentant de l'Autriche n'a pas fait espérer que son gouvernement prit aucune mesure dans ce sens; il a dit n'avoir lui-même aucune instruction.

"Mon noble ami désire savoir sur cette question, comme sur les autres, quelles sont les intentions du gouvernement de Sa Majesté, et nous avons l'intention de laisser tomber cette affaire ou si nous pensons de notre devoir d'en poursuivre la solution. Quelles mesures avons-nous l'intention de prendre? Je pense que mon noble ami et que la chambre seront d'avis que, quand le gouvernement de Sa Majesté s'est uni au gouvernement de l'Empereur des Français pour une manifestation qui a pour but de faire cesser cette occupation anormale, ce n'est pas qu'il ce que leur croyance que la raison doit l'emporter sur les préjugés, a été accidentellement trompés, que les gouvernements de deux grands pays renonceront à accomplir ce qu'ils croient juste en principe, sage en politique et conforme aux grands intérêts de l'Europe. (Ecoutez! écoutez!) Quelles que soient les mesures que doive prendre le gouvernement de Sa Majesté, je suis sûr que mon noble ami, plus que personne, trouvera qu'il n'est pas convenable de ma part de les annoncer. Mais je n'hésite pas à dire, que cette question nous paraît d'une grande importance et que nous ne perdons pas l'espérance d'atteindre le but que nous nous sommes proposé.

"D'un autre côté on dit que si l'occupation cessait, les Etats romains deviendraient la scène de révolutions et de désastres. Il serait sans doute difficile, à cette distance, de prononcer une opinion sur la valeur de pareilles conjectures; mais à raisonner d'après les principes généraux, on, ne peut s'empêcher de penser que ces prévisions sont exagérées et qu'un gouvernement comme celui du pape, à la tête duquel est un homme dont nous connaissons les intentions bienveillantes et dont le passé a prouvé les vues éclairées, sera capable d'administrer de manière à éloigner les causes de mécontentement qui souvent produisent des convulsions dans les Etats.

"Quant aux affaires de Naples, je regrette de dire que les représentations amicales qui ont été faites par les gouvernements de France et d'Angleterre au roi de Naples n'ont jusqu'ici obtenu aucun succès. Mon noble ami a exprimé l'opinion que c'est se départir des principes ordinaires que d'intervenir par des conseils dans les affaires intérieures d'un autre pays; mais que la situation du royaume de Naples motive suffisamment cette exception aux principes. Il est évident que si la sévérité et l'injustice de l'administration du royaume de Naples amenaient la résistance et la révolte qui se produisent en semblables occasions et que le roi de Naples fut dans l'impuissance de maintenir son autorité, il invoquerait l'assistance de l'Autriche. Alors le reste de l'Europe resterait-il spectateur passif de cette intervention? (Applaudissements), et s'il en était autrement, cela ne mettrait-il pas en danger la paix de l'Europe? n'est-ce pas par conséquent la justification des efforts amicaux de la France et de l'Angleterre pour amener le roi de Naples à prévenir lui-même de pareils événements?

"J'ai dit que nos démarches n'avaient obtenu aucun succès auprès du roi de Naples. Ce souverain a vu avec défiance et jalousie un avis venir de la France et de l'Angleterre seules; mais si le même avis lui arrivait d'un autre côté, il serait reçu avec plus de confiance, et nous espérons que le but de l'Angleterre et de la France serait atteint. Je dis donc que, pour Naples comme pour Rome, le bien-être désespéré.

Cependant, si le roi de Naples n'écoute pas nos conseils, si il n'est pas fait droit à nos justes réclamations, si le roi de Naples ne veut pas écouter la voix de la raison, si il ne veut pas se rendre à l'évidence, si il ne veut pas se rendre à l'évidence, si il ne veut pas se rendre à l'évidence